

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04097

Numéro SIREN : 808 154 744

Nom ou dénomination : 2 MDDI CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2019 sous le numéro de dépôt 1674

1674

1

**BILAN SIMPLIFIÉ**

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise 2 MDDI CONSEILS Néant  \*  
 Adresse de l'entreprise 40 LE PLEIN SOLEIL 13119 ST SAVOURNIN  
 Numéro SIRET \* 8 0 8 1 5 4 7 4 4 0 0 0 1 1  
 Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 7		3 1 1 2 2 0 1 6		
<b>ACTIF</b>		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	24 928	4 851	20 077	22 763	
	Immobilisations financières * (1)	040	042					
<b>Total I (5)</b>		<b>044</b>	<b>048</b>	24 928	4 851	20 077	22 763	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	STOCKS							
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres * (3)	072	074	590		590	
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086				50	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
	<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	590		590	50	
<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	25 518	4 851	20 667	22 812		

		<b>PASSIF</b>		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120	1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124	124				
	Réserve légale	126	126	100			
	Réserves réglementées*	130	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * )	131	132				
	Report à nouveau	134	134	2 883		(289)	
	Résultat de l'exercice	136	136	694		3 272	
	Provisions réglementées	140	140				
	<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>142</b>	4 677		3 983	
	Provisions pour risques et charges	154	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	156	1 355			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166	4 183			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... )	169	172	10 451		18 829	
	Produits constatés d'avance	174	174				
	<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>176</b>	15 990		18 829	
<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	20 667		22 812		

RENOUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		2 MDDI CONSEILS							Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										L3 1 1 2 2 0 1 7 J		L3 1 1 2 2 0 1 6 J							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209						210									
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215						214									
				services *	217					218		25 000		15 972					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222									
	Production immobilisée *									224									
	Subventions d'exploitation reçues									226									
	Autres produits									230		61		0					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232		25 061		15 972				
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234								
		Variation de stock (marchandises) *									236								
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238									
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240									
Autres charges externes *		dont crédit bail :									242		19 902		9 672				
		- mobilier - immobilier																	
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *		243		199					244		199		201				
Rémunérations du personnel *											250								
Charges sociales (cf. renvoi 380)											252								
Dotations aux amortissements *										254		2 686		2 121					
Dotations aux provisions										256									
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259							262									
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																
Total des charges d'exploitation (II)										264		22 787		11 994					
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>										270		2 275		3 978					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)									280									
	Produits exceptionnels (IV)									290									
	Charges financières (V)									294									
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347							300		1 240		150				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348															
Impôts sur les bénéfices *										306		341		556					
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>										310		694		3 272					
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312		694		314					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318									
	Provisions non déductibles *									322									
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324									
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247					écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			330		1 240						
		Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999									
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997								
	Entreprise nouvelles (44 sexes)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44 tredecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138			342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989		Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990								
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346											
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"										655								
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										352		2 275		354					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356								
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :														360				
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										370		2 275		372					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2 MDDI CONSEILS

Néant  \*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	23 000	452		454		456	23 000		23 000		23 000
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 928	472		474		476	1 928		1 928		1 928
Immobilisations financières		480		482		484		486					
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>24 928</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>24 928</b>		<b>24 928</b>		<b>24 928</b>
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 119	542	2 300	544	4 419	546	4 419		4 419		4 419
	Matériel de transport	550		552		554		556					
Autres immobilisations corporelles	560	46	562	386	564	432	566	432		432		432	
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>2 165</b>	<b>572</b>	<b>2 686</b>	<b>574</b>	<b>4 851</b>	<b>576</b>	<b>4 851</b>		<b>4 851</b>		<b>4 851</b>
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>	<b>583</b>	<b>587</b>	<b>585</b>	<b>589</b>	<b>591</b>
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations		590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						596	585	597	599				
<b>TOTAL</b>						<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2 MDDI CONSEILS

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

**III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

**IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA**

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

**V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)**

	800	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------

**VI DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	5 000
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 128
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**2 MDDI CONSEILS**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 40 LE PLEIN SOLEIL, 13119 ST SAVOURNIN**  
**808 154 744 RCS MARSEILLE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 30 JUIN 2018**

L'an 2018,

Le 30 juin,

A 18 heures,

Madame Marie BARONE, demeurant 11 AVENUE PAUL GUIGOU, 06400 CANNES,

Associée unique de la société 2 MDDI CONSEILS,

**I - A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Marie BARONE, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**II - A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération de la Présidente,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## **PREMIERE DÉCISION**

L'associée unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

## **DEUXIEME DÉCISION**

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 693,67 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	693,67 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	2 882,89 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	3 576,56 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 3 576,56 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

## **TROISIEME DÉCISION**

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

## **QUATRIEME DÉCISION**

L'associée unique approuve l'absence de rémunération en qualité de Présidente pour l'exercice écoulé, mais elle a droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

## CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Marie BARONE

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and a large, sweeping curve that extends to the right and then loops back down.